POLITIQUE REGIONALE

NORD

Fédération Républicaine du Nord

UNION DES PARTIS RÉPUBLICAINS

Aux Républicains du Nord

Des listes nouvelles, comportant certains noms empruntés à la nôtre commencent à circuler. Nous avons protesté contre l'abus ainsi commis et quelquefois inspiré par des intérêts privés.

Nous protestons à nouveau formellement ici.

Aucune de nos candidats n'a jamais autorisé quiconque à faire figurer son nom sur une autre liste que celle qui a été officiellement déposée par nous.

La loi ne nous permet malheureusement pas de poursuivre les auteurs de ces listes, mais nous déclarons une fois de plus :

NOTRE POLITIQUE N'A PAS VARIÉ

Les 24 candidats de la Fédération Républicaine du Nord se présentent devant vous, solidaires de cette politique et, solidairement aussi, ils vous demandent de repousser toutes ces manœuvres et de voter pour la liste complète commençant par :

Louis Loucheur, Daniel Vincent et finissant par : Docteur Octave Riche, A. Taffin.

LOUCHEUR Louis, DANIEL-VINCENT, l'Abbé LEMIRE, DELESALLE Charles, MACAREZ Ernest, René LEFEBVRE, BALAVOINE Jules, BLONDE Isaïe BREGUET Jacques, CONEM Charles, CRAPEZ Constant, Docteur CUISSET Maurice, DEHAENE Jules, DELECROIX Henri, HAZARD Roger, Docteur LEDUC François, LE ROY Alfred, MARTEL Henri, MONTFUULS Isidore, MOTTE Fernand, Maurice OLIVIER, PARENTY Georges, Docteur RICHE Octave, TAFFIN Amé.

LES REUNIONS DE LA F. R. N.

Jeudi 8 mai. — **Seire-le-Château,** à 11 heures ; **Avesnes,** à 15 heures ; **Jeumont,** à 18 heures ; **Hautmont,** à 20 heures.

Vendredi 9 mai. — **Berlaimont,** à 10 heures; **Feurmies,** à 11 h. 30 ; **Tréloon,** à 14 h. 15 ; à 20 h. 30, **Lille,** Salle des Spectacles, pl. Sébastopol, grande réunion, avec le concours de MM. Loucheur, Daniel-Vincent, des députés sortants et de tous les autres candidats.

Samedi 10 mai. — **Le Cateau,** à 15 heures ; **Landrecies,** à 17 heures ; **Valenciennes,** à 20 heures.

Parti Socialiste (S. F. I. O.)

Aperçus Socialistes

UNE POLITIQUE EMPIRIQUE...

Dans leurs réunions, qui se tiennent le plus souvent toutes portes closes, nos adversaires ne craignent point de se féliciter de la situation financière du pays et, — ainsi que le faisait l'autre jour M. Crespel, — d'exprimer toute leur confiance dans le prochain avenir.

On ne peut duper plus cyniquement une opinion publique, qui certes, commence à être avertie et sourit à de telles affirmations grandiloquentes, contredites par tous les événements et par les faits de chaque jour.

Le dernier budget voté, — celui de 1923 — s'élève à 23 milliards 500 millions.

Et sur cette somme — qui eût paru chimérique en 1914 — plus de douze milliards sont affectés à la dette publique.

Ces charges de la dette n'étaient, en 1918 que de 7 milliards, en 1919 de 8 milliards.

Elles atteignaient en 1920, dès la première année de la législature, 11 milliards 700 millions et les trois milliards d'impôts nouveaux que la nouvelle Chambre votait le 25 juin 1920, ne suffisaient même point à payer les intérêts des nouveaux accroissements de la dette.

Mais depuis... que de chemin parcouru..... 11 milliards en 1920, 12 milliards 50 millions à l'heure présente.

Le pays ploye sous cette charge tous les jours plus lourde, mais aujourd'hui, il veut secouer le fardeau qui l'opprime. Il ne permettra pas que demain ces charges lui mutilent davantage les épaules par l'application du double décime.

Le double décime, — que chacun y prenne garde — n'est qu'un expédient dangereux, dont les conséquences ne tarderont point à se manifester

Il alourdira tous les impôts existants, dont il maintiendra — bien plus, dont il accroîtra toutes les inégalités.

Son résultat immédiat sera de provoquer une nouvelle hausse du coût de la vie, car l'impôt sur le chiffre d'affaires, — pour ne citer que celui-là — passera alors de 1,10 à 1.30 %.

Et cet impôt grèvera le prix de vente de la marchandise d'autant de fois 20 % qu'elle change de main.

A la veille du scrutin, on ne dénoncera jamais avec assez de force un tel régime fiscal, qui est source de misère, et nous ne dirons jamais assez qu'avant de réclamer des classes laborieuses des sacrifices sans cesse croissants, la justice et la probité exigent que les grands profiteurs de la guerre et que les grands tripoteurs de l'après-guerre rendent gorge...

Pierre DELCOURT,
Conseiller Général du Nord.

Aux Electeurs

Avec Delannoy, avec Lebas, je tiens à élever une énergique protestation contre les fausses listes que le **Bloc National** lance à profusion dans le Département

Comme en 1919, il met tout en œuvre pour tromper le suffrage universel.

Après les nombreux réquisitoires prononcés par les orateurs du Parti Socialiste dans toutes les communes, devant des auditoires attentifs et sympathiques, les dirigeants, bien renseignés, sentent que la partie est perdue.

Alors, c'est l'affolement, c'est un envoi de faux bulletins intitulés tantôt Bloc des Gauches, tantôt liste des sinistrés, enfin aujourd'hui, un amalgame de noms pris sur la liste de l'Entente, dite républicaine et de la liste républicaine.

Ces malpropretés, voulues préméditées, ne produiront aucun effet et les électeurs sauront réserver à ces fausses listes le sort qu'il leur convient.

Pendant 4 ans le Bloc National a saboté la Démocratie, il a ruiné le pays, les électeurs conscients de ce département ne lui permettront pas de saboter les élections.

Le jugement que va rendre la Nation le 11 mai doit être libre et indépendant.

Louis BLEMANT,
Conseiller Général du Nord.

PAS-DE-CALAIS

LE RECENSEMENT DES VOTES

Par arrêté du Préfet du Pas-de-Calais, les commissions chargées du recensement général des votes émis dans les collèges électoraux du département, le 11 mai 1924, se réunirons en séance publique, dans une des salles du Palais de Justice, à Arras, le **mercredi 14 mai courant, à dix heures.**

Ce que disent les Journaux :

UNE LISTE DE 25 CANDIDATS DANS LE NORD

L'« Echo du Nord » publiait hier soir une liste panachée de 25 noms, comprenant de nombreux candidats de la liste de l'Entente Républicaine

Agissant ainsi l'« Echo » renouvelle sa manœuvre coutumière, qui consiste à jeter le trouble, en dernière heure, dans l'esprit des électeurs, dans la but évident de favoriser la Réaction.

Les électeurs ne seront pas dupes de cette nouvelle tromperie

La tragédie d'Eastbourne

L'ACCUSÉ MAHON SE DÉFEND FLEGMATIQUEMENT

Londres, 7. — Hier à Hailshan, Mahon, accusé d'être l'auteur de l'horrible assassinat de Miss Kaye dont on connaît une partie des détails, a comparu devant les juges locaux.

L'ouverture de l'audience était fixée à 15 heures 45. Mahon, très maître de lui, pénétra dans la salle, la tête haute, le regard droit, mais sans le moindre air de bravade, et alla s'asseoir entre se deux gardiens. Le greffier lut d'une voix monotone, l'acte d'accusation d'ailleurs très bref. Puis on entendit aussitôt l'inspecteur de police Sinclair, qui déposa dans les termes suivants :

« Hier soir, l'accusé m'a été remis par l'inspecteur en chef Savage. J'ai alors déclaré au prévenu qu'il était accusé du meurtre de miss Emily Kaye, commis très probablement le 15 avril, dans la maison appartenant au garde-côtes. Après avoir été prévenu de l'importance de ce qu'il allait me dire, Mahon m'a répondu: « J'ai déjà fait une déclaration. Il n'y a pas eu d'assassinat. Ma première déposition le montre clairement ».

Et l'inspecteur Sinclair termi en demandant simplement, au nom du directeur des poursuites criminelles, que le prévenu fut reconduit à la prison et que l'affaire fut ajournée au 15 mai.

Le défenseur, sans faire d'objection à cette requête, réclama cependant que le prévenu fut admis à l'enquête « post mortem » qui doit s'ouvrir aujourd'hui.

Satisfaction lui fut immédiatement accordée. Puis, conformément à l'usage, Mahon fut invité à faire une nouvelle déclaration s'il le jugeait à propos. Mais il s'v refusa.

LA MACABRE AFFAIRE SE COMPLIQUE CHAQUE JOUR

L'enquête en question nous réserve, sans doutes, des surprises sensationnelles. En effet, on y verra non seulement l'accusé mais aussi la « femme brune » retrouvée par la police et qui a déjà témoigné à Scotland-Yard. Son identité n'a pas encore été divulguée. Certains assurent que la « comtesse », que d'aucuns ont déjà qualifiée de sage-femme, n'est autre que l'épouse légitime de Mahon, et ce n'est pas tout.

On chuchote déjà qu'il y aurait eu une troisième femme — ce qui complique singulièrement la macabre affaire — et que la police est à sa recherche. D'ailleurs la police est inondée de dénonciations de toute espèce, qui lui signalent des disparitions dont des gens, certainement bien intentionnés cherchent à rendre responsable Patrick Mahon. Ne dit-on pas à Eastbourne et aux environs, que la disparition d'une jeune fille de 16 ans, habitant la région, pourrait fort probablement lui être imputée.

TUÉ EN TOMBANT D'UNE LOCOMOTIVE

Paris, 7. — Le chauffeur Lerousseau qui conduisait le rapide Paris-Bordeaux est tombé de sa machine à proximité du pont de Choise hier vers 22 heures.

Lerousseau a été tué sur le coup.

HUIT BLESSÉS PAR L'EXPLOSION D'UN TUBE

Amiens, 7. — Un tube d'oxygène a éclaté et a détruit un atelier de cycles avenue de la Gare, à Chaulnes

Il y a eu huit blessés, dont quatre, le patron, sa femme, sa fille et une dame Dufour, ont été transportés à l'hôpital de Chaulnes.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Temps frais et très nuageux ; vents ouest à nord-ouest, 6 à 8 mètres ; éclaircies et averses ; température en baisse ; minimum, 3 à 5°.

Les tristes exploits d'un Polonais à Lambersart

IL VIOLENTA UNE JEUNE FEMME PUIS TENTA DE LA VOLER

Nous avons relaté succinctement, l'arrestation du nommé François Modrzeviski, 30 ans, originaire de Posen, employé à la Compagnie du gaz de Lille et demeurant dans cette dernière ville, 26, rue du Marais, inculpé de vol avec violences au préjudice et sur la personne d'une cabaretière de Lambersart.

Après enquête, l'affaire nous est apparue si grave que nous avons jugé bon d'y revenir.

UN GUET-APENS

C'est au cours de la nuit du 1er au 2 mai, dans un cabaret situé avenue de Dunkerque, à Lambersart et tenu par Mme M..., 25 ans, que se sont déroulés les faits que nous allons relater.

Modrzeviski, devenu sujet polonais depuis l'armistice, servit pendant la guerre dans l'armée allemande, sur le front français, où paraît-il, il se distingua fort...,

Donc, le 1er mai, il s'était rendu au cabaret tenu par Mme M...., où il arriva vers 17 heures. Après avoir attendu le départ des derniers clients lesquels quittèrent l'établissement vers 22 h. 30, Modrzeviski, raconta à la cabaretière qu'il était ingénieur à la Compagnie du gaz de Lille et que certainement il devait y avoir une fuite à ses appareils d'éclairage.

— C'est très dangereux, ajouta-t-il, cela peut produire une explosion suivie d'incendie. Si vous voulez je vais examiner votre compteur et faire la réparation nécessaire, cela m'est facile puisque je suis du métier.

Peu méfiante, Mme M... alluma une bougie et se disposa à descendre dans sa cave où se trouvait le compteur.

Mais à peine la pauvre femme se trouvait-elle sur la première marche de l'escalier, que le Polonais l'envoyait d'une poussée rouler en bas de ce dernier. Ceci fait, le faux ingénieur, alla fermer toutes les portes de l'estaminet, éteignit la lumière et se rendit auprès de sa victime toute pantelante encore de la chute qu'elle venait de faire.

UNE SCÈNE ODIEUSE

Modrzeviski, après avoir a demi étranglé la cabaretière qui se refusait à subir le contact de l'ignoble personnage, la transporta à moitié évanouie dans une autre partie de la cave, lui déchira une grande partie de ses vêtements et pour empêcher qu'on entendit ses cris, la baillonna à l'aide d'une écharpe.

La brute assouvit alors sa passion.

Après avoir commis son crime, Modrzeviski regagna le rez-de-chaussée, non sans avoir menacé Mme M..... de lui faire son affaire, ainsi qu'à son mari, — qui pour l'instant était absent, — si elle ouvrait la bouche sur cette aventure.

Le Polonais essaya ensuite de voler la recette dans le tiroir-caisse du comptoir, mais il ne put y parvenir, celui-ci étant fermé à clef.

LA POLICE AU TRAVAIL

Ce ne fut que vers une heure du matin, que Mme M.... reprit ses sens. Non sans peine, elle put gravir l'escalier de la cave et gagner sa chambre. Le lendemain, elle faisait aviser M. Mathis, commissaire de police de Lambersart, de l'attentat qu'elle avait subi et déposait entre les mains de ce magistrat une plainte en règle.

Elle ne savait de son agresseur que deux choses, qu'il était prénommé François et possédait un fort accent allemand.

LA BRUTE A AVOUÉ

Ces indications suffirent cependant à M. Mathis, assisté par les gardes Dumez et Vantieghem, pour retrouver l'agresseur de la cabaretière.

Cuisiné par M. Mathis, ce triste personnage passa, non sans difficulté, des aveux complets.

D'ailleurs, confronté avec sa victime, il fut formellement reconnu par celle-ci. Déféré au Parquet, Modrzeviski, revint toutefois sur ses dires et adopta une attitude tellement cynique, qu'on l'écroua sans plus attendre.

Quant à Mme M.... qui a dû s'aliter, elle a été examinée par M. le docteur Niquet, qui a relevé au cou de la cabaretière des traces très nettes de strangulation, ainsi que de multiples contusions sur différentes parties du corps.

En ce qui concerne l'inculpé, il est bon de noter qu'il n'en est pas à son coup d'essai. On a su, en effet, qu'il avait déjà été arrêté pour une tentative de vol et détenu pour ce délit, en la prison de Béthune, en janvier 1924.

L'enquête sur le passé de Modrzeviski continue activement.

UN FILS S'EST « VENGÉ » EN SE SUICIDANT

Le nommé Sonneville, âgé de 20 ans, sans profession bien déterminée, demeurant rue du Couvent, à Marche (Belgique) et menant une vie irrégulière avait, à la suite des observations faites par son père, menacé celui-ci de son revolver.

Effrayé, Victor Sonneville père, s'était enfui Son fils se rendit alors dans la cour, retourna l'arme contre lui et se suicida.

Le corps a été transporté à la morgue du Couvent.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Les assassins de Bouvigny-Boyeffles sont gardés à Béthune

Nos lecteurs se souviennent de l'horrible assassinat commis le 11 février par trois Algériens qui étranglèrent Mme Dupont Miche cabaretière au hameau de Marqueffles à Bouvigny-Boyeffles, et qui volèrent divers objets et une somme d'environ 4.000 francs.

Ils furent arrêtés en Belgique.

Deux d'entr'eux ont été amenés à Béthune, mais le troisième, Ali Zarranki avait pu fausser compagnie aux policiers et regagner son pays d'origine. Nous avons annoncé également l'arrestation en Algérie que quelques jours après sa rentrée, du sidi qu'on croit être l'auteur principal de l'odieux crime de Bouvigny.

Zarranki qui depuis son arrestation en Algérie était attendu à Béthune vient d'y être ramené.

Les deux premiers coupables qui ont été plusieurs fois interrogés par M. Dutilleul, juge d'instruction, ont toujours nié énergiquement quoiqu'ils ont été formellement reconnus par des personnes de Bouvigny

Les trois bandits seront interrogés à nouveau par le juge d'instruction.

DU MYSTÈRE, DU CRIME

OBÉISSANT A DES MOBILES DIVERS DES BRUTES ONT, UN PEU PARTOUT, ASSOUVI LEUR PASSION SANGUINAIRE

Hier et avant-hier ont été des journées que l'on peut, hélas, appeler journées de crimes. D'un peu partout en France, nous sont parvenues des dépêches relatant les tristes exploits accomplis par des brutes, ivres de sang ; c'est crime en série provoqué, ici par la cupidité ; là, par la passion, par la colère, etc... Voici un succinct exposé de ces terribles tragédies :

UN DOCTEUR QUI TUA UN ALGÉRIEN A ÉTÉ MIS EN ÉTAT D'ARRESTATION

Clermont-Ferrand, 7. — Un drame, tout entouré encore d'un mystère que la justice s'efforce d'éclaircir, s'est déroulé hier matin, au lever du jour, dans une propriété de Saint-Bonnet, canton de Riom (Puy-de-Dôme).

Cette propriété est habitée par un médecin, très connu dans la région, M. le docteur Attaix, ancien maire de la commune.

Le médecin avait été appelé, au cours de la nuit au chevet de personnes qui venaient d'être victimes d'un accident d'automobile. Rentrant chez lui, il y trouva un Algérien, Kaddour, qu'il avait gardé quelque temps comme domestique et qu'il avait dû congédier.

Que venait faire Kaddour chez le docteur à cette heure insolite ? Que se passa-t-il entre les deux hommes ? On en est, pour l'instant, réduit aux conjectures Kaddour aurait-il, comme on l'a d'abord supposé, voulu frapper son ancien maître ? On ne sait ! Toujours est-il que le docteur déchargeait son revolver sur Kaddour qu'il abattait.

L'enquête, aussitôt menée par le Parquet de Riom, fit apparaître d'assez troublantes contradictions entre les déclarations du médecin meurtrier et les constatations faites à l'autopsie du corps de l'Algérien. Aussi le docteur Attaix, malgré ses explications tendant à faire admettre par les magistrats le cas de légitime défense, a-t-il été gardé à la disposition du Parquet et écroué à la maison d'arrêt de Riom.

Le bruit court aussi que le juge d'instruction, M. Roland, aurait pris connaissance de certaines lettres trouvées sur Kaddour et que cette lecture n'aurait pas été sans influencer fortement sur sa décision.

UNE FEMME TUA SON MARI

Auxerre, 7. — A Chassy, la femme Paul Auriau, a tué son mari d'un coup de revolver. La meurtrière invoque l'état de légitime défense ; elle prétend que son mari, au cours d'une scène violente, a braqué sur elle un revolver. Une lutte s'étant engagée et le revolver étant tombé, elle a ramassé l'arme et a tiré sur Auriau.

En 1918, celui-ci avait été condamné par la Cour d'Assises de l'Yonne à cinq années de réclusion pour tentative de meurtre sur sa femme, qu'il avait blessée à coups de revolver et de couteau. Les époux avaient, à l'expiration de la peine, repris la vie commune.

UNE AUTRE FUT TUÉE PAR LE SIEN ET CELUI-CI FUT ACQUITTÉ

Nice, 7. — La Cour d'Assises des Alpes-Maritimes a acquitté aujourd'hui Gaston Hazard âgé de 40 ans, qui, en février dernier, à Antibes, où il était directeur de l'agence d'un établissement financier, a tué sa femme à coups de revolver, à la suite d'une discussion au cours de laquelle il fut menacé par son épouse avec l'arme dont il fit usage.

Les diverses dépositions des témoins ont été favorables à l'accusé, qui subissait de mauvais traitements de la part de sa femme.

SE DÉFENDANT, UNE FEMME ASSOMMA SON MARI

Bourges, 7.— A Sancoins, habitent les époux Jambeau.

Ils ont douze enfants, le mari, journalier à Laberlasse, est âgé de 47 ans et la femme de 44 ans.

Au cours d'une dispute qu'il avait eue avec un de ses fils, Jambeau, qui était ivre, a frappé ce dernier avec un gourdin, ainsi que sa femme qui était intervenue.

L'ivrogne ayant trébuché, laissa tomber son bâton dont sa femme s'empara pour frapper à son tour son mari sur le crâne.

Elle a fit avec une telle violence que Jambeau, blessé gravement, a du être transporté à l'hospice de Sancoins.

UN JEUNE HOMME TUA UN CAMBRIOLEUR

Versailles, 7. — Ce matin, vers 2 heures, Mme Jean, domiciliée, rue de l'Union, à Argenteuil, entendit du bruit dans une pièce voisine de sa chambre

Elle appela aussitôt son fils Maurice.

Lorsque celui-ci arriva, il se trouva en présence d'un malfaiteur.

Une lutte s'engagea entre les deux hommes au cours de laquelle Maurice Jean fit feu dans la direction du malfaiteur, qui fut tué net

Dans une des poches du cadavre, on a trouvé des papiers portant le nom de Troomet, sans autre indication

Le commissaire de police d'Argenteuil a ouvert une enquête.

CONDAMNÉ A MORT, UN BANDIT VA ÊTRE JUGÉ DE NOUVEAU

Versailles, 7. — Jeudi, comparaîtra devant le jury de Seine-et-Oise l'ouvrier agricole Leclerc, condamné à mort par la cour d'Assises d'Eure-et-Loir, pour avoir le 2 avril 1921, grièvement blessé à coup de revolver le maréchal des logis Courel, chef de la brigade de gendarmerie de Champrond-en-Gâtine. Ce jugement avait été cassé par suite d'une erreur commise par le chef du jury dans la rédaction du verdict.

Leclerc est un redoutable bandit qui a voué aux gendarmes une haine violente. Ayant commis une série de cambriolages et plusieurs tentatives de meurtre, notamment à Ray (Orne), sur une fermière, sa patronne, il était recherché par la gendarmerie. Le 4 mai 1920, il frappa d'un coup de couteau à la tempe gauche, le gendarme Beaufils de Moulicent, qui venait de le capturer, il tira sur deux autres gendarmes de la même brigade une série de coups de feu sans les atteindre.

Arrêté le 7 avril 1921, par le lieutenant Courtois, qui sans lui laisser le temps de faire usage de son révolver, avait tiré à bout portant une balle qui lui avait traversé les deux joues. Leclerc comparut d'abord devant les assises de l'Orne qui, le 5 novembre 1922, le condamnèrent aux travaux forcés à perpétuité. Cet arrêt fut cassé le 28 décembre pour vice de forme, par la cour suprême et l'affaire renvoyée devant le jury du Calvados, où l'ennemi des gendarmes s'en tira avec 20 ans de travaux forcés.

Transféré à Chartres pour y répondre de la tentative de meurtre sur le chef de brigade Cœuret, il fut, cette fois, condamné à la peine capitale. Ce nouveau jugement ayant été à son tour annulé, la chambre des mises en accusation décida que la cour d'assises de Seine-et-Oise serait finalement saisie

UN CHARRETIER A TUÉ UN MARINIER, SON PATRON

Bourges, 7. — A Herry (Cher), au cours d'une querelle qui a éclaté entre un marinier nommé Arthur Landais, propriétaire de deux péniches et son charretier nommé Pierre Mefairie âgé de 31 ans le marinier est tombé à l'eau, Mefairie, s'emparant alors d'une perche, lui a porté de violents coups à la tête, lui fracturant le crâne.

Le corps a été retiré. Le meurtrier, qui avait pris la fuite, a été arrêté à Jouet-sur-l'Aitrois. Il a avoué son meurtre et a été écroué.

UN CORDONNIER JALOUX A TUÉ SON ÉPOUSE

Marseille, 7. — Hier matin, rue Bernard du Bois, un cordonnier, nommé Théodore Poli, âgé de 45 ans, a tué sa femme Emilie Fabre, 48 ans, d'un coup de révolver et a ensuite tenté de se suicider.

Il a été transporté à l'hôpital de la Conception et consigné à la disposition de la justice.

Ce drame a pour mobile la jalousie.

UN FILS GUETTA SON PÈRE ET LE FRAPPA A COUPS DE COUTEAU

Amiens, 7. — Un nommé Leroy Joseph, âgé de 28 ans, étalonnier à Lenchères, voulant se venger de son père, avec qui il avait eu une discussion d'intérêts, l'a guetté et l'a attaqué à coups de couteau.

M. Leroy père a été grièvement blessé au côté droit.

Le meurtrier est entré ensuite dans la maison paternelle et a saccagé le mobilier.

Le Parquet d'Abbeville s'est transporté sur les lieux et le fils criminel a été arrêté et écroué.

LE BAGNE PERPÉTUEL POUR L'ASSASSIN D'UNE FIGURANTE

Paris, 7. — Le 15 février dernier, une ancienne figurante, devenue habilleuse au Châtelet, Mme Lucie Ledoux, 45 ans, était trouvée étranglée dans une propriété qu'elle possédait à Villeneuve-le-Roi. Le crime avait eu le vol pour mobile. Une somme de 1.260 francs que Mme Ledoux portait dans une pochette avait disparu en même temps que plusieurs objets de valeur.

Les soupçons se fixèrent sur un jeune homme, Louis Derisbourg, dit Max, petit figurant dans les cinémas, dont la victime s'était éprise et qui, la veille encore, l'avait accompagnée de Paris à Villeneuve-le-Roi. Derisbourg, on le sut bientôt, avait fait un voyage à Lyon en compagnie d'une jeune amie. Il avait, en outre, vendu les boucles d'oreilles appartenant à Mme Ledoux. Arrêté, il fit des aveux L'ancienne figurante lui ayant refusé de l'argent, il l'avait étranglée.

Derisbourg comparaissait, hier à Versailles devant le jury de Seine-et-Oise.

Max déclara qu'il n'avait pas mangé de la journée et qu'il fut heureux de rencontrer Lucie Ledoux Comme elle lui refusait de l'argent, il chercha à s'emparer d'une pochette contenant les économies de son amie. Cette dernière se défendit il lui mit la main sur la bouche. Elle mourut étouffée.

Louis Derisbourg a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

LE DÉNOUEMENT DU GRAND PROCÈS DES CARNETS MÉDICAUX

Marseille, 7. — A 5 h 30, le Tribunal prononce les condamnations suivantes des inculpés de l'affaire des carnets médicaux :

Docteur Isoard, 10 mois de prison, 3.000 fr. d'amende et 5 ans d'interdiction d'exercice de la médecine ; Stret, 3 ans et 3.000 fr. d'amende ; Paradis, 13 mois et 4.000 fr. ; Le Carpentier 15 mois et 3.000 fr. ; Floquet (en fuite), 4 ans et 3.000 fr. ; Docteur Giraud, 2 ans avec sursis, 3.000 fr. d'amende et 10 ans d'interdiction d'exercice de la médecine; Docteur Papi, 8 mois avec sursis ; Docteur Roux, 6 mois et 3.000 fr. ; Docteur Alfred Cousin, 2 ans, 3.000 fr et 10 ans d'interdiction d'exercice de la médecine.

14 autres médecins et pharmaciens ont été condamnés à des peines variant entre 4 mois de prison, 6 mois et 2.000 francs d'amende et 2 ans 1/2 et 3.000 francs d'amende.

Le Tribunal accorde à l'Etat le remboursement de 60 % des mémoires des médecins et 70 % des mémoires des pharmaciens

L'Union Fédérale des Mutilés obtient des dommages-intérêts de 2.500 fr., 500 fr. et 300 francs par groupe d'accusés.

A L'ACADÉMIE GONCOURT

Paris, 7. — Les membres de l'Académie Goncourt se sont réunis aujourd'hui en un déjeuner, sous la présidence de M Gustave Geffroy, président de l'Académie, pour procéder à l'élection du successeur de M. Emile Bergerat, décédé.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité requise, l'élection en vertu de l'article 4 des statuts a été renvoyée à une date ultérieure.

Etaient candidats à ce fauteuil : MM. Camille Mauclair, Pol. Neveux, Jean Royère, P. Reinard, H. Ryner et Henry Fevre.

Evénements graves au Maroc Espagnol ?

D'IMPORTANTES MESURES MILITAIRES ONT ÉTÉ PRISES

Madrid, 7. — On mande de Séville à « La Voz », qu'un avion est arrivé dans cette ville, porteur d'un pli urgent du Haut Commissaire au Maroc pour le Directoire.

Ce pli a aussitôt été confié à trois autres avions qui sont partis sur le champ pour Madrid.

Le Ministre de la Guerre a donné l'ordre que tous les appareils et le personnel de l'aviation se tiennent prêts à partir en Afrique

Toutes les permissions et congés sont annulés.

LE GRAND CORDON DE L'ORDRE DE LÉOPOLD AU GÉNÉRAL DEGOUTTE

Bruxelles, 7 — Le Roi a reçu ce matin au château de Laeken, le général Degoutte, à qui il a remis le grand cordon de l'Ordre de Léopold.

PLUS DE RELIGION EN TURQUIE

Constantinople, 7 — Moustapha Kemal a déclaré à un représentant de la presse étrangère qu'après l'abolition du Califat viendrait le tour des Patriarcats œcuméniques et Arméniens et du Grand Rabinat.

L'opinion publique en Turquie ne peut tolérer la présence de ces institutions religieuses qui possèdent d'importants privilèges de caractère séculaire

GRÈVE FINIE A CHARLEROI

Bruxelles, 7. — *De notre correspondant particulier.* — Au cours d'une réunion tenue mardi soir à Gilly, les communistes ont décidé de reprendre le travail. C'est ce qui fut fait mercredi matin.

Au Borinage, les grévistes n'avaient même pas attendu la décision des « chevaliers du travail » pour reprendre la besogne.

CONSEIL DE RÉVISION DE LA CLASSE 1925

Les opérations du conseil de révision de la classe 1925 commenceront le 1er juillet 1924 dans le département du Nord.

Les jeunes gens qui ont des réclamations à faire valoir doivent immédiatement faire constituer à la mairie de leur domicile le dossier les concernant, s'ils ne l'ont déjà fait.

Ils auront, au secrétariat de leur Mairie, tous renseignements utiles afin de pouvoir grouper les pièces à fournir en cas de : sursis, renouvellement de sursis, présentation devant la Commission médicale du département ; révision dans un autre département.

Il est rappelé aux intéressés qu'ils doivent réclamer à la mairie un récépissé des différentes demandes quils déposent en matière de recrutement.

Contre la tuberculose

ON ENVISAGE LA CRÉATION D'UN HOPITAL A LILLE

Sous la présidence de M. Potié, la Commission départementale du Nord, des maladies sociales a tenu séance, hier, à la Préfecture. La réunion à laquelle assistait M. le Préfet, groupait les docteurs Debèvre, Bourdon et Verhaeghe, membres de la Commission, le docteur Combemale, des Hospices de Lille, les docteurs Voehrel et Vanstenberghe de la Ligue du Nord contre la Tuberculose, groupement qui a son siège à l'Institut Pasteur.

La discussion a traité de la prophylaxie de la tuberculose, et de la construction, envisagée à cet effet d'un hôpital spécial pour tuberculeux à Lille.

L'idée primitive comportait la création d'un sanatorium, où les tuberculeux seraient non seulement isolés, mais assujetis à un traitement particulier.

En réalité, ce projet ne peut être réalisé à Lille, la température et l'état atmosphérique général n'étant pas favorable à un traitement bien compris. En outre, les variétés de la tuberculose admettent un traitement et une atmosphère particuliers.

En définitive, la Commission se rallie à l'idée de construire à Lille un hôpital où seront conduits et isolés tous les tuberculeux en traitement dans les hôpitaux de la région. De là, les malades seront acheminés, après examen, sur un sanatorium français approprié au traitement jugé utile, condition de température y comprises.

Pour la réalisation matérielle du projet, dont le coût est évalué à cinq ou six millions on demanderait à l'Administration des Hospices, la cession d'un terrain à elle réservé derrière l'Hôpital de la Charité et provenant de la démolition des fortifications.

L'hôpital des tuberculeux admettrait trois cents lits dont le prix de revient moyen est apprécié à 20.000 fr. ainsi que le suggère le prix d'ensemble du bâtiment.

L'Administration des Hospices se chargerait de la gérance moyennant le remboursement par les collectivités intéressées, du prix de journée.

Ces collectivités, ainsi que le Conseil Général du Nord, contribueraient aux dépenses de projet.

D'autre part, la Ligue du Nord contre la Tuberculose qui participerait au traitement des malades et se chargerait en particulier, de la répartition des tuberculeux dans les divers sanatoria français, demande une somme de 180.000 fr. à titre de subvention.

Un rapport d'ensemble, établissant l'état du projet que nous venons exposer, sera présenté au Conseil Général du Nord, lors de sa session prochaine.

La Commission des Maladies sociales, se réunira le mercredi 14 mai, pour examiner à cette nouvelle séance, la question des maternités et maisons maternelles.

FEUILLETON DU 9 MAI 1924. — N° 38

Au Bord de l'Abîme

PAR

GEORGES DE BOISFORET

DEUXIEME PARTIE

Les drames secrets du cœur

Et froissant ses doigts les uns contre les autres, avec une volupté sauvage :

— Adrien Théodore !... Enfin, mon heure, l'heure que j'attendais a sonné... Nous allons rire, ma jolie cousine, nous allons rire de façon terrible, j'en ai peur !

.....

Lorsque Reine rentra à l'hôtel de l'avenue des Champs-Elysées, elle trouva son mari dans le salon du rez-de-chaussée.

Il n'était pas seul.

Un homme d'une soixantaine d'années, à la moustache et aux cheveux tout blancs, se tenait auprès de lui.

Il avait l'allure, la raideur d'un ancien militaire et la boutonnière de sa redingote s'ornait de la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Ses traits, malgré le ravage des ans, avaient une beauté mâle, un air de noblesse imposante dont la jeune femme fut frappée.

A l'arrivée de celle-ci, il se leva avec empressement.

Le prenant par la main, Jacques l'amenait près de la marquise.

— Reine, prononça-t-il, je te présente notre oncle de Rouvrec...

— Notre...

— Oui, mon enfant, dit le vieillard, votre oncle de Rouvrec... Je conçois votre surprise... Elle n'est pas plus grande que la mienne d'être ici, ma chère Reine... car, vous me permettez, n'est-ce pas, de vous donner ce nom ?... Nous faisons connaissance dans des circonstances bien douloureuses... Pardonnez-moi ces paroles qui ravivent en vous une blessure cruelle... J'avais espéré vous recevoir un jour en Algérie... et c'est moi qui viens aujourd'hui... La lettre affolée que j'ai reçue de Jacques, à Mostaganem, et par laquelle il m'a mis au courant... de ce qui se passe... cette lettre a décidé de tout... J'ai compris que ma place, en un pareil moment, était auprès de vous deux. Et j'ai pris immédiatement le train pour Alger.

« Jacques avait douze heures d'avance sur moi.

« Je ne pouvais songer à le rejoindre.

« C'est pourquoi, ma chère Reine, je suis arrivé ce matin seulement.

— Oh ! mon bon oncle !... murmura le marquis, le cœur plein de reconnaissance. Vous qui avez juré de ne jamais revenir à Paris !...

Reine, profondément émue, elle, aussi, balbutia :

Oh ! oui vous êtes bon... bien bon.

— Mais non, mais non, mes enfants ! Je vous aime bien, voilà tout... Et j'aime bien aussi, ajouta-t-il d'une voix qui tremblait brusquement, j'aime bien aussi votre petit Armand, qui est l'héritier du nom de Croix-Luc... Sambleu ! Je n'admets pas que la justice s'avoue impuissante à le retrouver... à retrouver les misérables qui vous l'ont pris !

« Quoique je ne sois plus qu'un vieux grognard, navé du service, et prêt à passer l'arme à gauche quand il plaira au grand général en chef qui est là-haut, j'ai pensé que je pourrais vous être utile peut-être... J'ai conservé en France quelques relations... Jacques m'a dit tout à l'heure le nom du juge chargé de l'instruction... Précisément, il est frère d'un de mes anciens compagnons d'arme, promu chef d'état-major au ministère de la guerre, et avec lequel je suis resté en correspondance... J'irai le voir... J'irai voir d'autres personnes encore... e remuerai, s'il le faut, ciel et terre pour intéresser les gens à votre malheur... pour ne pas permettre, comme disent les policiers dans leur horrible jargon, qu'on « classe une affaire » qui, coûte que coûte, doit recevoir sa solution, la seule solution qu'elle comporte et qu'elle recevra, j'en jure Dieu : le châtiment des coupables et la restitution à sa famille du petit Armand.

Reine ne répondit pas.

« Tant qu'il n'en sera pas ainsi, je ne retournerai pas en Afrique !...

Elle était devenue toute pâle.

Et ces paroles qui la faisaient vibrer toute, qui eussent dû lui redonner du courage, mettre en elle un espoir nouveau, ces paroles, hélas ! la remplissaient de terreur.

Le châtiment des coupables !...

Ah ! le vieillard qui disait l'aimer, elle, Reine, lui ferait plus de mal sans doute que s'il était son ennemi !...

III

LA LETTRE ANONYME

Le lendemain...

Jacques est seul dans son cabinet de travail.

Le vieux Baptiste vient de lui remettre le courrir du matin.

Il y a là quatre ou cinq lettres que le marquis repousse sur son bureau, sans les ouvrir...

Il songe...

Il songe que, malgré la présence de son parrain et les démarches que celui-ci a l'intention de faire, aucune lumière nouvelle... hélas ! n'éclairera l'horriflant mystère qui entoure l'enlèvement de son fils.

...Du pauvre petit Armand.

Le juge d'instruction que lui, Jacques, a vu la veille, avant l'arrivée du comte de Rouvrec, et avec qui il s'est entretenu longuement. Le juge d'instruction n'a-t-il pas fait l'aveu net et franc que l'enquête qu'il dirige, non seulement n'a pas avancé d'un pas depuis le premier jour, mais encore que, à moins d'une intervention inattendue de la Providence, il n'a plus guère d'espoir de la voir aboutir jamais.

La seule chance peut-être qu'eût la justice de mettre un jour la main sur les coupables, elle venait de la perdre.

Car, malgré les réc